

## **SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015**

Le sept septembre deux mil quinze, à dix neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de la convocation** : Le 31 Août 2015.

**Étaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Claude PIRIOU, Marie Annick HAMON, Arnaud LE BRAS, Joël PIRIOU, Laure ROPERS, Yves GUILLAUME, Patrick HERVE, Olivier GUERVILLY. Sozig OLLIVIER-PAGE

**Étaient absents** : Yann COAT qui a donné procuration à Patrick HERVE, Stéphane BASSET

**Secrétaire de séance** : Patrick HERVE

### **N° 01.09.2015 : PROGRAMME DE VOIRIE 2015**

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 Juillet dernier afin d'étudier les offres reçues suite à la consultation lancée en vue d'attribuer les travaux du programme de voirie 2015.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA de Grâces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux de voirie à l'entreprise EUROVIA de Grâces pour un montant Hors Taxes de 66 241,25 €

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

### **RENTREE SCOLAIRE 2015/2016**

Laure ROPERS fait le point sur la rentrée scolaire

78 enfants sont répartis en 3 classes sur Saint-Clet. 4 feront leur rentrée en janvier

CP : 29 élèves – Mme BOUGUENEC

MS/GS: 26 élèves – Mme GEORGET du lundi au jeudi et Mr URVOY le vendredi

PS/MS: 23 élèves

La fréquentation de la cantine scolaire varie entre 60 et 65 enfants.

74 élèves sont inscrits à l'école de Quemper-Guézennec.

Vu la répartition des classes, il y a deux ATSEM. Katia LE GUERN assure l'accompagnement dans le car le matin.

Les TAP ont lieu au même jour et heures que l'an dernier.

Les stores ont été installés avant la rentrée.

L'ensemble des vitres des bâtiments ont été nettoyés par la société ARMOR PROPLETE de Guingamp pour un coût d'environ 500 €.

### **N° 02.09.2015 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'ECOLE**

Le maire fait part à l'assemblée que suite à la demande des enseignantes, il y a lieu de faire l'acquisition de 6 chaises et d'une table.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de l'acquisition de 6 chaises et d'une table auprès de MANUTAN Collectivités de Niort pour un montant total de 331.00 € H.T.

### **N° 03 .09.2015 – AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL de Françoise LAGAIN**

Le maire fait part à l'assemblée que cette année scolaire, compte tenu de la répartition des classes, deux ATSEM suffisent sur le temps scolaire. Par contre, pour le temps de T.A.P. sieste, il manque une personne pour la surveillance de 13h30 à 14h30, les lundis, mardi et jeudi. Mme LAGAIN pourrait assurer cette mission à la suite de son service cantine et cour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Mme Françoise LAGAIN de 2 h 50 par semaine soit une nouvelle durée hebdomadaire de travail égale à 7h50.

- autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de travail.

### **N° 04.09.2015 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 21 juillet 2014, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22

DECIDE :

- d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/Courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

➤ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	<b>6,80 %*</b>
Accident de service/Maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

➤ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	<b>1,47 %*</b>
Accident de service/Maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave maladie	Sans franchise	

- Et autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

## **N° 05 .09.2015 : ACQUISITIONS FONCIERES : bande de terrain OLLIVIER Daniel**

Le Maire rappelle qu'en séance du 3 avril 2013, il avait été décidé d'acquérir une bande de terre le long de la RD 787 en direction de Guingamp afin de sécuriser les promeneurs en sortie d'agglomération. Le géomètre s'est rendu sur place récemment afin de procéder à la division des terrains et au bornage. Monsieur Daniel Ollivier, propriétaire et le Maire constatent que les 2 m d'emprise représentent uniquement le talus. Il conviendrait donc de prendre 1m50 supplémentaire dans les terrains pour créer le passage et conserver le talus pour sécuriser le chemin.

Soizig OLLIVIER-PAGE intéressée par l'affaire se retire de la séance.

Considérant que l'acquisition de ces portions de terrain permettra de sécuriser les piétons et les usagers du futur lotissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de faire l'acquisition d'un triangle de terre sur la parcelle AB 520 ainsi que d'une bande de terrain de 3 m50 de large environ sur les parcelles AB 520, 519 et 518. L'achat de cette surface de terrain se fera au prix de 2 €/m2 auprès de Mr Daniel OLLIVIER propriétaires des parcelles.
- Dit que l'acte d'achat sera établi par l'étude de Maître BIGNON de Pontrieux
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune
- Mandate le maire pour signer l'ensemble des documents relatif à cette acquisition.

## **N° 06 .09.2015 : Constitution du groupe de travail ZONES HUMIDES**

Dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des zones humides sur la commune, le maire indique qu'il y a lieu de mettre en place un groupe de travail. Il comprendra 2 élus municipaux, 2 agriculteurs de la commune, un représentant des usagers (pêcheurs, chasseurs, associations environnementales) et un ancien ayant la mémoire de la situation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne comme membres du groupe de travail

- Yannick BOUGET et Gérard LE CABEC (élus)
- Vincent HAMON et René THOMAS (agriculteurs représentant la Chambre d'Agriculture)
- Claude HAMON – Président de la société de Chasse
- Gilbert GUYOMARD – personne mémoire

Une réunion publique aura lieu le mardi 6 octobre à 20 h à la salle polyvalente.

## **N° 07.09.2015 : CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL dans le cadre du DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Maire rappelle qu'en séance de Conseil Municipal en date du 4 mai 2015, il avait été décidé de la mise en place d'une commission dans le cadre du baromètre du Développement Durable. A cet effet, des membres élus (Y. BOUGET, Y. COAT, G. LE CABEC, P. HERVE, O. GUERVILLY, A. LE BRAS) avaient été désignés. Le maire propose d'élargir le groupe de travail à des personnes non élues. Certaines s'étaient proposées pour en faire partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Désigne :
  - Guirec SCOLAN
  - Julien LANNOU
  - Dominique RAISON
  - Marion MAIGNAN
  - Manuel RUIZ

Comme membres du groupe de travail du développement durable.

### **Affaires diverses**

#### **Réforme territoriale**

Pontrieux Communauté est concernée par une fusion de territoire pour atteindre 15 000 Habitants. Pontrieux Communauté a plusieurs bassins de vie et diverses rencontres ont eu lieu avec les élus des communautés de communes de Tréguier, Paimpol, Bégard, Lézardrieux. Chacune manifeste un certain intérêt. En ce qui concerne Lanvollon Plouha elle veut fusionner avec Sud Goëlo et Leff Communauté.

Le Préfet proposera une carte des nouveaux territoires le 13 octobre.

Une fusion de Guingamp avec Paimpol donnerait un territoire de 100 000 habitants environ.

#### **Associations :**

Le maire fait part à l'assemblée du courrier de l'association Boullou Breiz. Les membres de l'association sont mécontents de l'article paru dans la Presse d'Armor du 22 Juillet dernier. Ils refusent donc les 3 allées supplémentaires qui leur ont été attribuées et annulent les concours programmés.

Quant à l'association de pétanque, ils ont libéré le vestiaire.

## **N° 08.09.2015 : REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE**

Le maire fait part à l'assemblée que le poteau incendie situé rue de Pen Barrière est hors d'usage et qu'il y a lieu de le remplacer.

Après consultation d'entreprises, le maire propose de retenir l'offre la moins disante.

Il propose donc de confier les travaux de remplacement à la Nantaise des Eaux de Plougonven pour un montant HT de 2 225.51 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de remplacement du poteau incendie à la Nantaise des Eaux de Plougonven pour un montant HT de 2 225.51 €.
- autorise le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ces travaux.

## **INFOS**

Le maire informe l'assemblée du décès du Mr Didier Ollivier, locataire BSB, à Pen Stang.

Mme COADIC de Pabu a constaté la disparition d'une vierge lors d'une visite dans la chapelle de Clérin. Un courrier a été adressé au propriétaire de la chapelle.

## **Bibliothèque**

Le maire fait part à l'assemblée que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent faire une opération portes ouvertes. Reste à voir pour fixer une date.

Une association patrimoine randonnée pourrait être créée.

La porte des vestiaires foot va être refaite. Les employés communaux se chargent des travaux.

Un devis de remise en état du tracteur tondeuse va être demandé (Ets Marzin)

Des devis vont être demandés aux entreprises pour effectuer une tonte du terrain des sports.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre.

Une journée nationale d'action des élus est prévue le 19 septembre afin d'informer et de sensibiliser les habitants des conséquences de la baisse des dotations.

La réunion du conseil d'administration de l'office du tourisme a eu lieu le 2 septembre. Le bilan de la saison touristique est satisfaisant malgré l'absence du train à vapeur.

Soizig Ollivier Page indique que Mr RUIZ Manuel fait de la vente directe de légumes. Elle souhaiterait que la cantine scolaire bénéficie de ces produits. Anne va le consulter pour tarifs et produits.